

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingt-neuvième session

Centre international de conférences, Genève (Suisse), 3 – 7 juillet 2006

PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI D'UNE PARTICIPATION RENFORCÉE AU CODEX

PREMIER EXAMEN BIENNAL - 2006

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Rédaction: Secrétariat du Fonds fiduciaire

1. Le Projet et fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui d'une participation renforcée au Codex (« le Projet ») est devenu opérationnel en mars 2004. Il a pour objectif de favoriser une participation plus importante et plus efficace aux activités de la Commission du Codex Alimentarius, de ses comités, de ses groupes de travail et de ses groupes spéciaux. Le Projet est principalement axé sur l'appui à la participation des pays les moins avancés, des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire inférieur; mais les pays à revenu intermédiaire supérieur sont également habilités à bénéficier d'un appui¹.

2. Fondé sur les comptes rendus du Bureau de l'administration des projets et de la Commission du Codex Alimentarius et sur deux questionnaires remplis par les pays admissibles, le premier examen biennal² de ce projet d'une durée de douze ans indique clairement que des progrès considérables ont été réalisés concernant la réalisation des trois objectifs et résultats escomptés immédiats définis pour le Projet. Tout semble indiquer que les activités du Projet ont directement contribué à ces progrès. Les principales améliorations ont porté sur le résultat escompté concernant l'*Élargissement de la participation*, puis celui portant sur le *Renforcement de la participation globale*. On peut s'attendre à ce que les améliorations dans le domaine du *Renforcement de la participation scientifique et technique* se confirment, à mesure que les pays renforcent leurs capacités.

¹ La classification de la Banque mondiale compte 60 pays moins avancés et pays à faible revenu, 45 pays à revenu intermédiaire inférieur et 33 pays à revenu intermédiaire supérieur.

² Projet et fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui d'une participation renforcée au Codex. Premier examen biennal - 2006. Peut être téléchargé à l'adresse suivante: <http://www.who.int/foodsafety/codex/trustfund/en/index4.html>

3. Le renforcement des capacités au sein des pays n'est pas explicitement mentionné dans les objectifs du Projet, hormis par l'intermédiaire de la formation dispensée dans le cadre du Codex. Cependant, de toute évidence, il ressort de la lecture de nombreux rapports communiqués par des pays admissibles que l'appui fourni par le Projet à leur participation accrue aux réunions internationales du Codex a eu un effet bénéfique sur les capacités du Codex et sur l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments à l'échelle des pays.

4. L'objectif du Projet correspond exactement à l'Objectif 5 du projet de nouveau Plan stratégique du Codex. Les résultats obtenus par le Projet pendant ses deux premières années sont particulièrement positifs et si les donateurs continuent de lui accorder leur soutien, ces résultats sont de bon augure pour les dix années restantes.

Faits saillants de l'examen

- Dans l'ensemble, la participation de pays admissibles a nettement augmenté depuis que le Projet a commencé à bénéficier d'un appui en 2004.
- En 2004-2005, 338 participants provenant de 104 pays différents ont bénéficié d'un appui pour participer à 30 réunions du Codex.
- De 2004 à 2005, le nombre de participants ayant bénéficié d'un appui a augmenté de 273 pour cent et le nombre de pays, de 23 pour cent.
- Soixante pour cent des participants ayant bénéficié d'un appui en 2004-2005 provenaient de pays moins avancés et de pays à faible revenu.
- Les rapports rédigés par les participants en 2005 indiquent clairement que la participation aux réunions a été particulièrement élevée, à l'instar des activités organisées dans les pays à l'issue des réunions. Les sessions organisées avant les réunions à l'intention des nouveaux délégués ont eu beaucoup de succès et il conviendrait de faire en sorte que des sessions de ce type soient organisées avant chaque réunion du Codex.
- En 2005, 75 pour cent des pays étaient représentés par un seul participant et 94 pour cent des participants faisaient partie de délégations composées de quatre personnes maximum.
- En 2004-2005, le total des dépenses relatives au Projet était de 2 320 569 \$EU.
- En 2004-2005, 58 pour cent des dépenses consacrées à l'appui aux réunions ont été consacrées aux participants de pays moins avancés et de pays à faible revenu.
- De 2004 à 2005, le nombre de pays admissibles ayant entièrement autofinancé leur participation aux réunions du Codex a augmenté.
- En 2005, 90 pour cent des pays admissibles ont participé aux réunions du Codex, dont 70 pour cent grâce à un financement total ou partiel du Projet et 20 pour cent entièrement grâce à un autofinancement. Cinquante-sept pour cent des pays à revenu intermédiaire supérieur en sont au stade d'un financement équivalent.
- Huit pays admissibles n'ont participé à aucune réunion du Codex en 2004-2005. La participation d'autres pays admissibles n'a pas été continue entre 2004 et 2005. Les petits États insulaires en développement étant confrontés à des problèmes spécifiques, il est donc justifié qu'ils bénéficient d'un soutien supplémentaire.
- Plusieurs pays admissibles figurant aux premiers rangs des pays importateurs et exportateurs de produits alimentaires (en dollars EU) n'ont pas participé de manière particulièrement dynamique aux activités du Codex à l'échelle internationale.
- De 2003 à 2005, les dons reçus se sont chiffrés à 2 915 984 \$EU. Douze donateurs ont effectué un total de 24 dons, allant de 28 000 \$EU à 715 000 \$EU.
- Le module de formation et les cours du Codex sont appréciés par les pays admissibles.
- La pertinence du Codex serait renforcée aux yeux de certains États Membres si ces derniers pouvaient avoir une plus grande influence sur le programme de travail.
- Il semble que les éléments indispensables à l'amélioration de la sécurité sanitaire soient l'engagement politique, l'existence d'une administration et de politiques nationales dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, une législation sur la sécurité sanitaire des aliments et la participation des parties concernées. Les pays ont insisté sur le fait qu'il convenait de renforcer l'aide internationale dans ces domaines.

Recommandations visant le renforcement du Projet et du Codex dans son ensemble:

1. La situation des petits États insulaires en développement devrait être prise en compte en apportant de légères modifications aux conditions du Projet.
 2. Des stratégies devraient être mises en œuvre en vue de stimuler une participation accrue aux activités du Codex des pays admissibles moins actifs qui sont de grands pays importateurs et exportateurs de produits alimentaires.
 3. Il conviendrait d'encourager la participation continue, année après année, de l'ensemble des pays admissibles aux réunions du Codex, en favorisant la participation autofinancée, en particulier des pays des groupes 2 et 3.
 4. Il conviendrait d'encourager les responsables des réunions du Codex à organiser, avant chaque réunion, des séances d'information auxquelles les délégués moins expérimentés devraient être encouragés à participer.
 5. Il conviendrait d'appuyer sans réserve les formations fondées sur le module de formation du Codex, auxquelles le Projet devrait apporter un appui plus conséquent.
 6. La formation dispensée dans le cadre du Codex devrait inclure des éléments permettant d'avoir une influence sur le programme de travail du Codex, de favoriser/proposer une nouvelle activité au sein du Codex et d'autres organes FAO/OMS, etc., afin que le Codex Alimentarius continue de présenter un intérêt pour l'ensemble de ses membres.
 7. Il conviendrait d'encourager les pays à étudier les possibilités en matière d'aide internationale et à prendre les mesures nécessaires pour pouvoir bénéficier de cette aide, afin de définir les priorités nationales en matière de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments, de favoriser la coopération entre les organismes donateurs et d'éviter l'interdépendance entre les donateurs et les bénéficiaires.
 8. Il conviendrait d'effectuer régulièrement des études de suivi en vue de contrôler les activités et l'impact du Projet et d'identifier les besoins courants des pays admissibles en matière de soutien.
-